



VILLE de MURET
mairie-muret.fr

P L U

PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MURET

5 – REGLEMENT

5c – LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES
ET LISTE DES SERVITUDES DE MIXITE
SOCIALE AU TITRE DE L'ARTICLE L 151-41
DU CODE DE L'URBANISME

MODIFICATION N°10

Enquête Publique

Approuvée

COMMUNE DE MURET

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaires	Surface m ²
1	Création d'une trémie, élargissement du Boulevard Edgar Faure, et maintien d'un passage piéton cyclable souterrain au droit du passage à niveau existant	Commune	1 961
2	Création du débouché de la trémie, et création de parkings liés à la gare multimodale	Commune	1 6757
2 bis	Création d'équipements sportifs, culturels et espaces verts	Commune	9 642
3	Création du débouché sur le boulevard de Lamasquère	Commune	688
4	Création d'une piste cyclable le long de la RD19	Commune	6 364
5	Création d'un giratoire RD 12 et Avenue du Général De Gaulle	Commune	483
6	Élargissement et prolongement du chemin du petit Castaing	Commune	7 674
7	Création d'une voie de liaison entre l'avenue Douzans et la voie projetée chemin du petit Castaing	Commune	1 677
8	Création d'une piste cyclable le long de la RD12 et du chemin de la Maymie	Commune	4 180
9	Création d'un giratoire RD12 / Chemin de la Maymie	Commune	725
10	Création d'une voie de liaison entre le chemin du petit Castaing et le giratoire projeté au niveau du carrefour Avenue Douzans - avenue du Père Brottier	Commune	825
11	Création d'une piste cyclable le long du chemin de Brioudes	Commune	6 260
12	Création de parkings chemin des Boutbouilhes	Commune	806
13	Élargissement de la rue Gustave Saint – Jean	Commune	436
14	Création d'une liaison piétonne entre la rue du Moulin de Garonne et la rue des Trois Cannelles	Commune	299
15	Élargissement de la rue des 3 Cannelles	Commune	116
16	Création d'un giratoire RD19 / Chemin de Brioudes	Commune	925
17a	Création d'une voie de désenclavement reliant les avenues Claude Debussy	Commune	1 279
17b	Création d'un giratoire au niveau du carrefour avenue des Pyrénées - avenue Louis Pasteur	Commune	135
18	Élargissement de l'avenue du Pic du Ger (de l'avenue des Pyrénées jusqu'à la commune du Fauga)	Commune	17 930
19	Élargissement de l'avenue Pasteur	Commune	3 470
20	Création d'un giratoire RD19 / Chemin du Ranquinat	Commune	1 200
21	Aménagement routier et paysager de l'avenue des Pyrénées	CAM	8 541
23	Restructuration du chemin de Bellefontaine dans la Z.A.C Porte des Pyrénées	CAM	5 582
27	Création d'un giratoire : boulevard de Peyramont - avenue d'Ox	Commune	3 909
28	Création d'un giratoire RD19 / Rue Jean Dabadie	Commune	820

N°	Destination	Bénéficiaires	Surface m ²
29	Création d'une piste cyclable le long de la RD15a	Commune	2 344
30	Création d'un giratoire avenue d'Europe / avenue Bernard IV	Commune	985
31	Élargissement de la voie du Vieux Chemin de Saint Clar	Commune	1 447
33	Élargissement de la RD 3	Commune	31 134
35	Élargissement et aménagement de la RD 43 b	Département	29 664
37	Prolongement de la rue Jean de Mascaron	Commune	572
38	Création d'une nouvelle voie reliant l'aérodrome et l'autoroute avec rétablissement de la RD 43b et renforcement de la RD 15 g	Commune	102 446
41	Élargissement de la RD 12, route de Seysses	Commune	1 486
45	Création d'un piétonnier en bordure de la Garonne (rive droite)	Commune	3 418
46	Élargissement du chemin de Bourdaya	Commune	659
47	Création d'une nouvelle voie reliant le chemin de Bourdaya au RD 19g (axe 1 du PAE des Vignous)	Commune	1 059
48	Création d'une voie nouvelle à partir du giratoire RD 19 – RD 19g jusqu'à l'axe 7 du PAE (axe 2 du PAE des Vignous)	Commune	1 551
49	Élargissement de la rue André Ampère (axe 6 du PAE des Vignous)	Commune	1 407
50	Création d'une nouvelle voie de désenclavement depuis la parcelle EX166 au nord, jusqu'à l'impasse Mars au sud, en passant par le nouvel axe 2, la rue des Mailhols, et la rue André Ampère (axe 7 du PAE)	Commune	1 730
51	Création d'une voie nouvelle depuis l'impasse Mars au nord, jusqu'à la parcelle EZ67 au sud (axe 9 du PAE)	Commune	2 297
52	Création d'une liaison piétonne et cyclable reliant l'impasse Mars à la route d'Eaunes	Commune	1 347
53	Création d'un chemin piétonnier des « Vignous » à Brioudes	Commune	2 316
54	Élargissement de la rue de la Côte des Bênes et création d'une aire de retournement à partir de la RD 56	Commune	861
55	Création d'une voie de désenclavement pour liaison avec la rue Plein Ciel	Commune	44
56	Élargissement du chemin Blaise Pascal	Commune	1 759
58	Élargissement de la rue Lespinasse	Commune	1 226
59	Création d'un giratoire au niveau du carrefour avenue Tissandier – chemin de Brioudes- rue de Lespinasse	Commune	258
60	Création d'un giratoire au niveau du carrefour chemin de Brioudes- rue St Jean Baptiste- chemin de Lacombe	Commune	613
61	Rétablissement du chemin rural de Cohous	Commune	979

N°	Destination	Bénéficiaires	Surface m ²
63	Création d'une voie de désenclavement à Estantens	Commune	1 846
64	Élargissement du chemin du Pontil avec la création d'une aire de retournement	Commune	1 107
65	Création d'un giratoire : RD 43 b - avenue d'Ox	Département	822
66	Élargissement de la rue de Gagin	Commune	2 326
68	Prolongement du chemin de Rudelle jusqu'au château de Rudelle	Commune	2 778
69	Création d'un chemin piétonnier en bord de Louge	Commune	313
70	Création d'un poste de relèvement	Commune	40
72	Création d'un bassin de rétention	Commune	918
73	Création d'une voie reliant l'avenue J. Douzans à la voie future prolongeant le chemin du petit Castaing	Commune	112
74	Aménagement de la place Mercadar et élargissement de la rue Castelvialh	Commune	96

LISTE DES SERVITUDES DE MIXITE SOCIALE AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro de la servitude	Situation	Zonage au PLU	Référence cadastrale et superficie	Définition du programme
1	Avenue-Douzans	UBb	AS 242-246-17 : 9 500 m²	60 % minimum du nombre de logements réalisés doit être affectés aux logements aidés
2	Rue Notre Dame	UAa	EL n° 116 pour partie soit 2743 m ² EL n°117 : 694 m ² EL n° 122 : 3204 m ² EL n° 123 : 2000 m ² EL n°124 : 727 m ² EL n°224 pour partie soit 5648 m ² EL n°225 : 2000 m ² <u>Total : 1,7 ha</u>	70% de logements conventionnels, 30% de logements sociaux dont 25 % en locatif et 5 % en accession et un équipement public sportif ou culturel sera autorisé